

N°58-2025

Arrêté Municipal portant autorisation d'occupation du domaine public temporaire rue de la Glette, Station d'Oz jusqu'au 31 août 2025.

Le Maire de la Commune d'Oz en Oisans,

*Vu les articles R44, R225 et R225-1 du Code de la Route,
Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs du Maire en matière de stationnement,
Vu le code de la voirie routière,
Considérant la réglementation de la circulation à Oz station pendant la saison d'été,
Considérant que l'occupation de l'espace public doit s'exercer dans le respect du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.*

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les propriétaires du magasin Loc Skis oz / Ekosport Rent sont autorisés à occuper le domaine public devant leur établissement situé rue de la Glette sur une longueur de 15 mètres sur 3 mètres de profondeur selon le plan en annexe.

Cette autorisation de stationnement sur la voie publique porte sur la mise en place d'une structure en aluminium afin de stocker les VTT à la location.

La circulation piétonne sera maintenue avec une chaussée rétrécie aux abords du magasin.

Une largeur de 3 mètres doit être libre en cas d'interventions urgentes, par tout véhicule homologué des services compétents : service technique, médecin, ambulances, Gendarmerie Nationale, Services de Secours et de Lutte contre l'incendie.

Les présentes dispositions seront applicables jusqu'au 31 août 2025.

ARTICLE 2 :

Une signalisation sera mise en place afin de prévenir les usagers de la présente décision et permettre l'application de l'arrêté.

ARTICLE 3 :

Dès l'achèvement de la période, le permissionnaire devra évacuer la structure et réparer tous dommages éventuels causés sur le domaine public.

ARTICLE 4 :

L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige.

ARTICLE 5 :

Le Maire, et les services municipaux sont chargés de l'application du présent arrêté.

Le 27 juin 2025

Le Maire,
Philippe SAGE.



